
Adresses de la société populaire de Salsigne et Vilanière (Aude) félicitant la Convention pour ses travaux et l'invitant à poursuivre la guerre, lors de la séance du 11 pluviôse an II (30 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresses de la société populaire de Salsigne et Vilanière (Aude) félicitant la Convention pour ses travaux et l'invitant à poursuivre la guerre, lors de la séance du 11 pluviôse an II (30 janvier 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 72-73;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34342_t1_0072_0000_8

Fichier pdf généré le 15/05/2023

[Attestation, 8 pluv. II]

Nous maire, officiers municipaux, agent national, notables et citoyens de la commune de Bobigny, certifions à quiconque il appartiendra que le citoyen Pierre Mongrolle, cultivateur en notre commune, exploite une ferme de 5 charrues, que ses terres à ensemercer pour les Mars sont de près de 300 arpents; qu'il n'est point avancé dans ses labours parce qu'il n'a pu avoir jusqu'à présent que 4 charretiers, nombre insuffisant pour parvenir à l'entier ensemencement de ses terres. Pourquoi, il nous a requis de lui donner acte de sa déclaration, que nous certifions véritable.

Fechoz (maire), Thomas PROULLIER (notable), J. NISSON (off. mun.), HANNON, FÉE, LEMAITRE, T. CLEMENT (notable), LETELLIER (notable), DUTOUR, (secrét.-greffier), SOUTAME (agent nat.).

4

« Législateurs, dit la société républicaine du Fayl-Billot, département de la Haute-Marne, vous avez fondé la République sur des bases inébranlables, le courage des Français; mais votre tâche n'est pas encore remplie : un pilote ne doit quitter le timon du vaisseau que quand il est au port. Pour nous, vrais sans-culottes, nous vous seconderons de tous nos efforts; déjà 28 marcs d'argenterie viennent de suivre à la monnaie les 32 que nous y avons envoyés en 1790.

« Un républicain monté et équipé par nous est prêt à voler à la défense de la patrie (1). Nos femmes, nos enfans s'occupent sans relâche à des ouvrages utiles au soulagement de nos braves défenseurs. Enfin tous ici, nous ne formons qu'un vœu : la République une et indivisible (2).

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au ministre de la guerre.

5

La société populaire de Salsigne, district de Carcassonne, département de l'Aude, félicite la Convention nationale sur ses travaux, et l'invite à ne quitter son poste que lorsque tous les tyrans seront détrônés et les ennemis du bien public exterminés (3).

Mention honorable et insertion au bulletin (4).

[La Sté popul., la comm., les Stés de Tours et Vilanière, à la Conv. Salsigne, 23 niv. II] (5)

« Citoyens, Nous le touchons cet heureux instant où guidés par vos lumières, et votre intrépidité, nous avançons à grands pas dans la carrière de la Liberté!...

Précieux trésor ! Pourquoi étois-tu enfoui ? Il te falloit sans doute pour t'arracher des mains

sacrilèges qui nous tenoient enchaînés, des hommes, qui tout à la fois fatigués de l'oppression envisageoient encore avec plus de peine l'inique fardeau de leurs semblables...

Nous les avons trouvés ces philanthropes, ces vrais amis ! Rien n'a pu leur résister, l'abîme qui te cachoit et te rendoit impénétrable ne les a point rebutés et la perte de leur vie mille fois en danger, ne leur parût qu'un songe dès qu'il falloit l'immoler pour le bien de la patrie...

Continuez pères du peuple ! Continuez vos glorieux travaux. ils nous furent toujours en vénération. Que votre amour sans borne pour la patrie, et les liens qui doivent à jamais nous unir, soient ceux qui vous attachent à votre poste pour les terminer, ce n'est que de cette source féconde et inépuisable que peuvent dériver notre bonheur et l'entier anéantissement de l'aristocratie expirante...

C'est vous, sous l'égide de la loi qui vîtes tomber sans pâlir la tête criminelle du cyclope royal, l'infâme Capet ! Tel fut le sort de sa lascive Autrichienne, qui plus prostituée que Messaline, n'épargna pas son sang, accumula tous les vices de son sexe, et n'en eut aucune vertu ! Ainsi finirent nombre de leurs vils et lâches suppôts...

C'est vous ! qui pesant tout au poids de la plus équitable impartialité avez appris aux législateurs infidèles que l'abus qu'ils avoient fait du pouvoir et de la confiance qu'ils tenoient d'un peuple souverain aussi grand que généreux ne pouvoit être vengé, qu'en livrant à l'acier républicain, le guide criminel de leurs noires atrocités...

Législateurs, nous vous en conjurons au nom de la patrie dont les intérêts vous sont si chers, ne quittez les rênes de l'Etat, qu'après nous avoir entièrement délivrés de cette race éphémère, de ces monstres de toutes les hordes qui souillent encore notre territoire, et dont le souffle impur pourroit en éloigner l'aurore.

Tonnez, frappez, il est temps : qu'ils succombent sous le glaive de la loi s'ils échappent à nos coups, ces traitres toulonnais ! Que leur sang impur coulant à grands flots et leur cité réduite en cendre, apprennent à la postérité, qu'un semblable traitement fût le prix de leur scélératisme et que les vrais amis de la Constitution ne mettront bas les armes qu'après avoir exterminé jusqu'au plus foible atôme de la tyrannie.

C'est alors, que sous l'Olympe azuré, les Jupiters sans culotte, après avoir purgé le sol français de ces immondes personnages, faisant retentir l'air des cris répétés de Vive la République, une et indivisible, Vive la Montagne ! A l'ombre du drapeau tricolore qu'ils garantiront de leur redoutable foudre, puiseront paisiblement, et a longs traits dans les sources pures et limpides de la patrie, le divin nectar de la liberté et de l'égalité.

ESOURROUX (présid.), DROUMENS (maire de Salsigne), RAMEY (maire de Vilanière), J.P. GRIFFE (procureur de la comm.) [et 30 signatures; puis mention : Approuvé pour 150 illettrés].

[Au présid. de la Conv., Salsigne, 23 niv. II] (1)

« Digne du choix judicieux que l'on a fait de toi, Elu vénérable ! Sorti de l'arche de la Mon-

(1) P.V., XXX, 237, 238. Et non Fay-Billot.
 (2) Bⁱⁿ, 12 pluv. (2^e suppl.).
 (3) P.V., XXX, 238. Mention dans *Ann. patr.*, p. 1771; C. Eg., n^o 531.
 (4) Bⁱⁿ, 11 pluv.
 (5) C 292, pl. 937, p. 13.

(1) C 292, pl. 937, p. 14.

tagne pour en prendre le gouvernail, reçois nos hommages fraternels ! Daigne les faire agréer au dépôt sacré qu'elle contient, que le scélérat qui oseroit la souiller périsse aussi vite que le téméraire osa ! Et bientôt la fidèle colombe de la liberté et l'égalité, ornée du verdoyant olivier, planant sans crainte et à son gré sur les fétides débris de l'aristocratie, portera dans le sein de la République, une et indivisible, le symbole de la paix. Nous ne vivrons que pour la maintenir telle, et mourrons pour l'éterniser...

Tels sont, citoyen président, les sentiments des sans-culottes de la Société populaire de Sal-signe... »

ESCOURROUX (présid.).

(Applaudissements.)

6

Les administrateurs du district de Toul, département de la Meurthe, annoncent que les traîtres à la patrie trouvent leur châtimement dans la vente de leurs biens; chacun s'empresse d'en acheter. Une première vente de ces biens, faite le 30 nivôse, dont l'estimation ne montoit qu'à 9634 l., a produit 37,359 l.

(Applaudi.)

Insertion au bulletin (1).

[Toul, 4 pluv. II. A la Conv.] (2)

« Les traîtres à la Patrie trouvent enfin leur châtimement dans la vente de leurs biens. Chacun s'empresse d'en acheter une portion à un prix triple de leur estimation. Une première vente faite de ces biens le 30 nivôse d'v et dont l'évaluation ne se montait qu'à 9634 l. a produit un détail de 27.359 l.

Béni soit mille fois le décret qui punit les scélérats de tous les maux qu'ils nous causent. !

Le gouvernement révolutionnaire que vous avez établi rassure les bons citoyens et fait trembler les méchants.

Continue Sainte Montagne, tes glorieux et pénibles travaux. Pour nous fortement attachés à nos devoirs nous propagerons parmi nos administrés ce feu que tu allumes dans nos cœurs. Reste à ton poste jusqu'à ce que nos ennemis soient totalement anéantis.

Nos ressources sont épuisées, la famine se fait sentir, tends-nous une main secourable et sauve-nous de toutes les horreurs que ses suites peuvent entraîner. »

GEORGE (présid.), POINDOUX, A. LIÉNARD, PRUGNEAUX (agent nat.) ROUSSEL, BALLAND.

7

Les membres composant le conseil-général de la commune de Toul, animés du désir le plus vif de concourir à délivrer le sol de la liberté de ses ennemis, annoncent que leurs administrés, malgré la perte de leur récolte en vins,

(1) P.V., XXX, 238. Bⁱⁿ, 11 pluv. Mention dans C. Eg., n° 531 (Etampes pour Toul).

(2) C 291, pl. 931, p. 27.

occasionnée par les gelées, n'écoutant que leur amour pour la patrie et les besoins de ses braves défenseurs, viennent d'envoyer tant au 7^e bataillon de la Meurthe qu'au magasin d'habillemens, 452 capotes, 366 paires de souliers, 6 habits uniformes, 1 005 chemises, 3 300 aunes de serge pour des gargousses, et un cheval de 800 l.

Ils annoncent aussi qu'ils ont payé 50 l. à chacun des 200 citoyens de la 2^e et 3^e réquisition qui se sont volontairement rendus à l'armée du Rhin, 2 l. par jour à chacune de leurs femmes, et 15 s. à chacun des enfans des citoyens requis.

Ils conjurent l'assemblée de vouloir bien étendre sa sollicitude paternelle sur un peuple qui chérit la liberté et à qui il est instant de procurer des subsistances dont il a le besoin le plus pressant (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2), renvoi à la commission des subsistances.

8

La société populaire d'Argenton, département de l'Indre, en invitant de nouveau la Convention à rester à son poste, présente différentes observations relatives à la liquidation des offices (3).

Mention honorable, insertion au bulletin (4), renvoi au comité des finances.

9

J'annonce à la Convention nationale, écrit le directoire du district de Poligny (5), que les biens des émigrés se vendent dans ce district comme les reliques se vendoient au 14^e siècle; chacun veut en avoir: ils vont au triple de l'estimation; un bien estimé 8910 l. s'est vendu 20,890 l. (6).

Mention honorable, insertion au bulletin (7).

[Poligny, 4 pluv. II] (8)

« Citoyen président,

[Suit le § reproduit ci-dessus, puis...] Nos pré-décèsseurs occupés dans le mouvement fédéraliste du Jura avoient négligé les affaires d'administration; leurs bureaux s'étoient arriérés de près d'un an; celui des émigrés n'avoit même jamais été formé; Eh bien! nous ne sommes que des sans-culottes et bientôt toutes les affaires du district seront au courant. Vive la République! »

CHAMBARD, N. BERTHET, JENDET, G. BLONDEAU (agent nat. prov.).

(1) P.V., XXX, 238. Mention dans C. Eg., n° 531, Ann. patr., p. 1772; M.U., XXXVI, 188; J. Sablier, n° 1109 (Vézélise au lieu de Toul).

(2) Bⁱⁿ, 11 pluv. Les additions au P.V. en sont tirées.

(3) P.V., XXX, 239. Mention dans M.U., XXXVI, 205.

(4) Bⁱⁿ, 11 pluv.

(5) Et non Coligny.

(6) P.V., XXX, 239. Mention dans M.U., XXXVI, 188; J. univ., p. 1530; Ann. patr., p. 1772; C. Eg., n° 531; J. Fr., n° 494.

(7) Bⁱⁿ, 11 pluv.

(8) C 291, pl. 931, p. 28.